

[Accès à une prise en charge gynécologique et à une information/sensibilisation à la vie affective et sexuelle, adaptées aux personnes en situation de handicap accueillies en Foyer d'accueil médicalisé et en Maison d'accueil spécialisée](#) [1]

Note d'information n° DGS/SP2/2024/27 du 16 février 2024 relative à l'organisation d'une offre en santé sexuelle permettant l'accès à une prise en charge gynécologique et à une information/sensibilisation à la vie affective et sexuelle, adaptées aux personnes en situation de handicap accueillies en FAM (foyer d'accueil médicalisé) et en MAS (maison d'accueil spécialisée), *Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité* n° 2024/4 du 29 février 2024, p.104-110

Cette note d'information vise à soutenir les ARS dans la conception d'actions « Handigynéco » en régions, pour lesquelles des crédits reconductibles ont été délégués dans le Fonds d'intervention régional (FIR) en 2023, permettant la prise en charge gynécologique et de la vie affective et sexuelle des adultes en situation de handicap accueillis en FAM et MAS. Elle vise également à les accompagner dans la mise en œuvre de ce projet : modalités, allocation des crédits, suivi et évaluation.

[En savoir plus \(sante.gouv.fr\)](https://sante.gouv.fr) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/acc%C3%A8s-%C3%A0-une-prise-en-charge-gyn%C3%A9cologique-et-%C3%A0-une-information-sensibilisation-%C3%A0-la-vie>

[2] <https://sante.gouv.fr/fichiers/bo/2024/2024.4.sante.pdf>